



DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES RAQUETTE A NEIGE

Avant-propos

LA RÉGLEMENTATION FFRS, PRINCIPES

Les obligations et recommandations fédérales sont bâties à partir des directives ministérielles, des règlements des fédérations délégataires et sont adaptées au public senior.

Ce document est un guide. Il est constitué de nombreuses recommandations et de quelques obligations (pour les séjours, notamment) définies pour assurer la conduite des activités en sécurité, et pour pouvoir, en cas d'accident - la responsabilité de l'encadrement étant systématiquement recherchée - faire face aux recherches de responsabilité dans les meilleures conditions.

S'agissant de la raquette à neige, le travail a été mené en lien avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, fédération délégataire pour cette discipline.

Il n'est ni possible, ni souhaitable, compte tenu de la spécificité de chaque situation, d'édicter des règles applicables à tous. Dans la conduite de notre réflexion, nous avons souhaité privilégier la responsabilisation des clubs et des animateurs sur l'évaluation du contexte et de l'environnement de la randonnée en raquette à neige.

C'est bien à l'encadrant désigné, en lien avec son président de club, de décider s'il peut ou non réaliser telle ou telle sortie en fonction de son évaluation du contexte et de l'environnement du moment présent (conditions nivo-météo, taille et composition du groupe, objectif, vécu sportif et état de forme des raquettes...), mais aussi en fonction de ses propres capacités (notamment physiques). Rappelons ici que l'animateur est responsable du groupe, il agit au nom et pour le compte de l'association sur mandat donné par les dirigeants.

Ces nouvelles directives techniques nationales sont destinées à préciser le cadre d'intervention de qualification pour les activités de randonnée en raquette à neige. Vous trouverez dans ce document :

- La présentation des prérogatives (les champs d'intervention et limites) de la qualification fédérale concernant la raquette à neige,
- Les prérequis (conditions d'entrée en formation) indispensables à acquérir avant d'aborder les formations techniques,
- Les obligations et recommandations fédérales pour l'encadrement des séjours.

Les prérogatives correspondent aux pouvoirs (d'agir) des différents diplômés. Elles définissent le contexte et les limites de chaque diplôme fédéral.

Elles sont à différencier des **prérequis** (conditions à remplir pour l'accès à la formation)

Le parti-pris est bien de proposer un cadre pour garantir la sécurité des pratiques tout en préconisant un minimum de limitations (pour permettre à tous les pratiquants d'évoluer à leur niveau).

Définition de la pratique

La raquette à neige est un instrument permettant le déplacement pédestre sur des surfaces enneigées molles (non glacées). Les raquettes à neige, fixées sous les chaussures, augmentent la surface de contact avec la neige et augmentent ainsi la portance. Ce ne sont pas des engins de glisse.

Espaces de pratique

La FFRS - en accord avec la FFME et la FFRandonnée - reconnaît différents espaces de pratique de la raquette à neige.

- Marche de proximité sur circuit enneigé

L'activité est pratiquée sur un circuit répertorié et/ou balisé, sur des parcours permettant des accès à des points de secours ou d'alerte.

La durée de la sortie est limitée à la journée.

Le balisage est constitué d'une signalétique spécifique adaptée à la pratique enneigée (hors sol, vérifié régulièrement en cours de saison).

Les itinéraires sont sécurisés par les services des pistes des zones nordiques ou des stations de ski alpin (damage éventuel, ouverture et fermeture de l'itinéraire par les services de pistes, points de secours identifiés). Les parcours correspondent aux circuits d'initiation ou aux itinéraires sportifs reconnus par la FFME (Cf. Normes de classement technique des espaces, sites et itinéraires – FFME)

Le nombre de participants* est apprécié par l'animateur selon les paramètres suivants :

- Type et niveau de pratique.
- Durée du parcours.
- Niveau d'autonomie des pratiquants.
- Météorologie et évolutions prévues.

* S'il n'existe aucune limitation dans le monde professionnel (la charte déontologique des Accompagnateurs en Montagne fait référence à des groupes restreints pour garantir la sécurité, la convivialité et la qualité des prestations) excepté dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ou au niveau de l'Education nationale et comme la Fédération délégataire (FFME) ne fixe pas de limite, la FFRS recommande des groupes allant jusqu'à 20 participants maximum (Animateur + serre-file compris). Sachant que cet effectif est à moduler selon les conditions nivo-météo et les participants.

- Le milieu nordique

L'activité est pratiquée sur des itinéraires balisés ou non, dans des espaces de type « nordique » au relief modéré, vallonné, des terrains enneigés excluant des déclenchements naturels d'avalanches de grande ampleur.

- La durée de la sortie n'est pas limitée (de un à plusieurs jours).
- Le nombre de participants* est apprécié par l'animateur selon les paramètres suivants :
 - Type et niveau de pratique.
 - Durée du parcours.
 - Niveau d'autonomie des pratiquants.
 - Épaisseur et portance du manteau neigeux.
 - Météorologie et évolutions prévues.

- Le milieu alpin

L'activité est pratiquée sur des itinéraires balisés ou non, dans des espaces de type « alpin » au relief marqué, avec des pentes supérieures à 30°. Terrains enneigés potentiellement avalancheux (déclenchements naturels d'avalanches de grande ampleur), hors zones de glaciers et hors zones nécessitant l'utilisation de matériel et de techniques d'alpinisme.

- La durée de la sortie n'est pas limitée (de un à plusieurs jours).
- Le nombre de participants* est apprécié par l'animateur selon les paramètres suivants :
 - Type et niveau de pratique.
 - Durée du parcours.
 - Niveau d'autonomie des pratiquants.
 - Épaisseur et portance du manteau neigeux.
 - Météorologie et évolutions prévues (Bulletin Neige et Avalanche).

Prérequis

- Avoir validé le Module 1 et être à jour du PSC1 (Prévention et secours civiques niveau 1).
- Justifier de vingt heures de mise en situation en club.
- Posséder la condition physique nécessaire pour suivre un effort en altitude et en milieu hivernal (randonnée à la journée).
- Posséder de bonnes connaissances en cartographie, orientation et maîtrise de la boussole.
- Connaître et maîtriser le matériel (vérification du sac à dos, bâtons, raquettes...).
- Savoir effectuer une reconnaissance.

Encadrement / sécurité

Il est fortement conseillé que les animateurs de cette pratique soient titulaires d'un M2 Raquette à neige. Cette qualification est obligatoire pour l'encadrement d'un séjour.

Par ailleurs, animateurs et pratiquants **doivent privilégier** des cheminements de type nordiques (évitant les pentes de plus de 30°) y compris en milieu alpin. A cela doit s'ajouter une préparation minutieuse de la randonnée en amont, l'analyse du Bulletin d'Estimation du Risque Avalanche (BERA), l'analyse du bulletin météorologique et l'application de méthodes de réduction des risques (3x3, nivotest...)

L'utilisation du triptyque (DVA/sonde/pelle) est **recommandée** quel que soit le milieu de pratique.

Il est **indispensable** dans les secteurs alpins avalancheux et avec des pentes au-dessus de 30°.

Le recours aux encadrants professionnels (Guides, Accompagnateurs en montagne) est fortement conseillé notamment pour les activités séjours en secteur alpin avalancheux avec des pentes au-dessus de 30°.

Concernant l'activité, la préparation, le matériel, les techniques, l'analyse nivo-météorologique, les conseils et bonnes pratiques, l'ensemble de ces renseignements sont disponibles en formation M2 RAQ, en Formation continue et auprès de la Direction technique nationale.

JANVIER 2022